

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES POUR
L'ANNEE 2027**

En application de la loi du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises, il appartient au Maire d'assurer le tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'une liste préparatoire des personnes susceptibles d'assurer les fonctions de jurés pour les sessions d'assises de l'année 2027.

Ce tirage au sort est public. Toute personne domiciliée à SAINT-ASTIER peut assister à ce tirage au sort.

Le tirage au sort des jurés pour l'année 2027

Aura lieu le Jeudi 28 Mai 2026 à 14h00 à la mairie

Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- Être de nationalité française
- Avoir au moins 23 ans
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré



Hôtel de ville

2 Avenue Jules Fery
BP 75- 24110 - Saint-Astier

Tél : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

marie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr